

Le Compte à terme DISTINGO GREEN (ci-après le « Compte »), proposé par DISTINGO Bank, marque de Banque Stellantis France, est un compte de dépôt à terme, non réglementé, rémunéré à taux fixe et dont la rémunération est soumise à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux.

1. BÉNÉFICIAIRES

Tout particulier, personne physique capable majeure, et déjà titulaire ou co-titulaire d'un Livret d'épargne « DISTINGO » de DISTINGO Bank (ci-après le « Livret »), peut ouvrir un Compte.

Le Compte ne peut avoir qu'un seul titulaire et il est exclusivement alimenté par des fonds provenant du Livret avec application de la règle des quinzaines*.

La clôture du Livret, à la demande d'un titulaire ou de DISTINGO Bank, pour quelque cause que ce soit, entraîne automatiquement la clôture anticipée du Compte. Il sera alors fait application, pour déterminer la rémunération du Compte, des modalités de calcul en cas de demande de remboursement anticipé qui figurent à l'article 6 ci-après.

DISTINGO Bank se réserve le droit de refuser toute demande d'ouverture d'un Compte.

2. DURÉE

Le Compte est souscrit pour une durée, fixe, courant à compter de la date de dépôt des fonds sur le Compte.

3. FONCTIONNEMENT

Le dépôt minimal pour ouvrir un Compte est de 1.000 (mille) euros. Le montant maximal est de 100.000 (cent mille) euros.

La durée de blocage, le montant versé par le titulaire et le taux de rémunération sont fixés, lors de la demande d'ouverture, dans les Conditions Particulières du Compte.

Le versement sur le Compte se fait exclusivement, en une seule fois, lors de son ouverture et il ne peut pas être complété par des versements ultérieurs.

Les fonds déposés ne sont pas disponibles et sont bloqués pendant la durée fixée dans les Conditions Particulières.

Aucun retrait partiel des fonds ne peut avoir lieu pendant la durée du placement.

En cas de retrait total des fonds avant l'échéance du Compte initialement convenue :

☐ le Compte sera automatiquement clôturé ;

☐ si ce retrait anticipé intervient :

- dans le mois de l'ouverture du Compte, aucun intérêt ne sera versé ;
- à compter du deuxième mois suivant la date de l'ouverture du Compte, la rémunération servie sur la durée effectivement courue sera calculée conformément à l'article 6 ci-après.

À la date d'échéance du Compte, stipulée dans les Conditions Particulières, celui-ci est automatiquement clôturé.

À la clôture du Compte, le solde créditeur, comprenant les fonds initialement déposés et les intérêts produits est viré par DISTINGO Bank exclusivement sur le Livret ouvert au nom du titulaire, que ce dernier a mentionné lors de l'ouverture du Compte, après application des prélèvements sociaux et, s'il y a lieu, fiscaux. Les fonds sont disponibles dans un délai de 2 (deux) jours ouvrés suivant la clôture. La rémunération du Livret, selon la règle des quinzaines*, s'applique également lors du versement du solde du Compte.

Le Compte n'est soumis à aucuns frais d'ouverture, de gestion courante ou de clôture.

*conformément aux Conditions Générales du Livret DISTINGO

4. RÉMUNÉRATION

Sous réserve des dispositions applicables en cas de retrait anticipé des fonds, la rémunération servie par DISTINGO Bank sur le Compte est exprimée par le taux de rendement actuariel annuel brut qui est stipulé dans les Conditions Particulières. Ce taux de rendement actuariel annuel brut est fixe pour toute la durée du Compte.

Les intérêts sont calculés à partir de la date effective du dépôt des fonds sur le Compte.

Aucune rémunération ne sera servie pour un versement dont la durée effective de blocage sera inférieure ou égale à 1 (un) mois.

5. FISCALITÉ

Les intérêts du Compte sont soumis aux prélèvements fiscaux et sociaux. Un prélèvement à la source de 30% (trente pour cent) sur les intérêts est opéré par DISTINGO Bank. Il est constitué de prélèvements sociaux au taux de 17,2% (dix-sept virgule deux pour cent) d'une part et du prélèvement forfaitaire de 12,8% (douze virgule huit pour cent) d'autre part.

Les contribuables peuvent opter, lors de leur déclaration, pour une imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Une dispense du prélèvement forfaitaire de 12,8% (douze virgule huit pour cent) est par ailleurs possible, sous conditions de ressources, sur déclaration auprès de DISTINGO Bank. La demande doit être envoyée, par le titulaire, avant le 30 novembre pour dispense l'année suivante.

La fiscalité appliquée sur le Livret d'épargne DISTINGO sera appliquée au Compte à terme DISTINGO GREEN.

6. MODALITÉS DE CALCUL EN CAS DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

La durée du Compte à terme et le taux de rendement actuariel annuel brut sont stipulés dans les Conditions Particulières. En cas de retrait anticipé, à compter du 1^{er} mois échu, les intérêts dus seront calculés par application d'un pourcentage de 5% sur le taux de rendement actuariel annuel brut inscrit aux Conditions Particulières. Le taux de rendement actuariel annuel brut obtenu par ce calcul est arrondi, le cas échéant, au centième.